Bulletin d'informations municipales

JANVIER 2016 - N° 17

Longages

Longages
au cœur de la Haute-Garonne
PAYS DU COUSERANS

2016 : Une année pas comme les autres

Au moment où cette nouvelle année commence, je voudrais m'adresser à chacune et à chacun d'entre vous, car 2016 en effet ne sera pas une année comme les autres, ce sera une année parsemée d'incertitudes.
Incertitude sur l'avenir de notre sécurité nationale. Il y a eu « CHARLIE » et puis le « 13 novembre au Bataclan ». Nous ne pourrons jamais oublier ce carnage, cette folie meurtrière contre notre mode de vie, nos libertés et notre démocratie. Toutes mes pensées vont aux familles des 130 victimes et autres dizaines de blessés meurtris dans leur chair et dans leurs têtes.
Notre devise Liberté, Egalité, Fraternité doit être le rempart contre le terrorisme et le fanatisme. Nous ne devons pas baisser les bras mais relever la tête avec fierté, car nous sommes français, nous vivons dans le pays des droits de l'homme et du citoyen. Evitons les amalgames, soyons vigilants, protégeons nos liens fraternels multiraciaux.
Incertitude sur l'avenir de notre territoire. La Nouvelle Organisation Territoriale de la République, « loi NOTRe » oblige la Communauté de Communes Garonne Louge « 5800 habitants environ » à fusionner avec la Communauté de Communes du Volvestre pour atteindre le seuil fixé par la loi de minimum 15 000 habitants, (voir développé dans les pages suivantes).
Au-delà de ces incertitudes et malgré les baisses de dotations, les contraintes budgétaires que cela entraîne sur nos choix, notre gestion toujours bien mesurée permet à notre commune de tirer son épingle du jeu là où d'autres sont en grande difficulté. Nous pouvons et nous devons continuer à maintenir le cap que nous nous sommes fixés sur nos investissements et nos travaux pour votre confort et l'avenir de Longages.
Dans le domaine des animations de notre commune, un grand bravo à nos artisans et commerçants qui se sont donnés sans compter pour l'organisation de leur première animation de noël sous la Halle. Ce fut un tel succès que le centre ville ce soir là était difficilement accessible. Bravo aussi à tous les bénévoles qui ont spontanément participé et qui ont contribué à cette réussite. Le bien-vivre d'un village dépend de la participation de tous les citoyens. Merci à tous !!
J'ai le plaisir aussi de vous inviter à découvrir le site internet de la commune revu et corrigé. Dans les pages de ce bulletin, vous pourrez lire et trouver de multiples informations qui, je l'espère, vous seront très utiles.
Bonne lecture à toutes et à tous et permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2016.

Votre Maire,
Patrick Massarutto

ACCUEIL MAIRIE
HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Vendredi
8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 17 h
Jeudi - Samedi
8 h 30 - 12 h 30

Bulletin semestriel d'informations municipales
Longages, n° 17 - JANVIER 2016
Edition Mairie de Longages 31410 Longages
Directeur de publication : Patrick Massarutto
Secrétariat de rédaction photographies - réalisation : Commission communication
Impression : Relief d'Oc - Toulouse

SOMMAIRE

Loi NOTRe - Conséquences ..... P. 3
Budget - Finances ..... P. 4 à 6
Vie municipale - Bibliothèque ..... P. 7
Education - Enfance ..... P. 8 - 9
Développement économique ..... P. 10
Urbanisme - Cadre de vie - Environnement ..... P. 11
Informations municipales ..... P. 12
Syndicat Intercommnal d'Assainissement ..... P. 13
Associations ..... P. 14 à 19

Une FUSION pour un NOUVEAU TERRITOIRE

Dans le cadre de la loi portant **N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **R**épublique, « loi **NOTRe** » le projet de schéma tend à reconfigurer la coopération intercommunale dans le respect des orientations définies par la loi.

Entre autre, la loi précise que les Communautés de Communes de moins de 15 000 habitants doivent fusionner avec une Communauté de Communes limitrophe pour atteindre ce seuil. En l'occurrence dans notre cas précis, se présentent à nous pour fusionner, le SAVES (secteur de Rieumes), la CAM (secteur de Muret) ou le VOLVESTRE (secteur de Carbonne).

Le Préfet de Région a défini et proposé d'autorité le 19 octobre 2015 à notre Communauté de Communes Garonne Louge et à ses Communes membres, la fusion avec la Communauté de Communes du Volvestre. Il ne nous demande pas de choisir notre devenir, voire notre avenir, mais de donner **un avis par oui ou par non** en sachant que toutes autres propositions, sans une très forte majorité de vote et des arguments forts, n'auraient retenu aucune attention de sa part et n'auraient pu infléchir sa décision.

Les critères principaux de motivation clairement établis par le Préfet de Région sont dans notre cas : population de la **C**ommunauté de **C**ommunes **G**aronne **L**ouge inférieure à 15 000 habitants, compétences identiques dans la majorité des domaines, fiscalité additionnelle identique, même périmètre partagé au sein du **P**ôle d'**E**quilibre **T**erritorial et **R**ural portant également le **S**chéma de **CO**hérence **T**erritoriale, appartenance au **SYSTOM** des Pyrénées. L'évidence de ce rapprochement avec le Volvestre n'a laissé aucun doute à la décision de sa proposition.

Outre le fait aussi que nos communes respectives étaient par le passé membres du SIVOM et que nous nous situons sur le même bassin de vie, il eût été quand même de bon aloi d'avoir plus de temps pour étudier tous les tenants et aboutissants de cette fusion. Les études financières que nous avons commandées à l'**A**gence **T**echnique **D**épartementale et à la **D**irection **R**égionale des **F**inances **P**ubliques pour prendre connaissance de l'impact fiscal occasionné par ce rapprochement, ne nous ont été remises que fin novembre vu la demande d'études importantes à laquelle ces deux organismes ont dû faire face.

Malgré les délais courts imposés pour prendre connaissance des études et exprimer notre avis (le 15 décembre 2015 était la date butoir), la proposition envisagée par le Préfet de fusionner avec la Communauté de Communes du Volvestre nous a semblé à une très large majorité, être la solution la plus raisonnable et la plus logique, après différentes discussions au sein des communes et au sein de la Communauté de Communes Garonne Louge.

Nous disposons maintenant d'une année pour harmoniser nos compétences respectives, pour adapter la fiscalité sur quelques éléments précis, trouver les solutions de déblocages si cela s'avérait nécessaire et négocier sur les points importants de gouvernance où nous devons aussi figurer correctement.

Les premières rencontres entre les deux entités ont été prometteuses et laissent la place à une entente cordiale et à des négociations intelligentes, cohérentes, partagées et équitables.

Nous avons toute notre place dans ce nouveau territoire et nous avons l'intention d'œuvrer dans ce sens dès le 1er janvier 2017. Il ne tient qu'à nous tous maintenant de le partager, de le développer en apportant notre concours et nos connaissances pour le bien-vivre de tous les citoyens de ce territoire fusionné et réunifié.

Votre Maire,
Patrick Massarutto.

ELEMENTS EXTRAITS DU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA HAUTE-GARONNE *(source Préfecture de la Haute-Garonne)*

Fusion de deux EPCI : CCGL (Garonne-Louge) et CCCV (Volvestre)
Population totale du nouvel EPCI : 28 262 habitants
Nombre de communes membres : 32
Périmètre : Le projet vise à fusionner dans le nouvel EPCI les communes suivantes : Capens, Longages, Mauzac, Noé, Bax, Bois-de-la-Pierre, Canens, Carbonne, Castagnac, Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Gouzens, Lacaugne, Lafitte Vigordane, Lahitère, Lapeyrère, Latour, Latrape, Lavelanet-de-Comminges, Mailholas, Marquefave, Massabrac, Montaut, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montgazin, Peyssies, Rieux Volvestre, St-Christaud, St-Julien sur Garonne, Saint Sulpice sur Lèze, Salles sur Garonne.

Motivation du projet de fusion :
Appartenance au même PETR du pays du Sud Toulousain, portant également le SCOT - Appartenance au SYSTOM des Pyrénées - Régime fiscal identique (fiscalité additionnelle) - Appartenance au bassin de vie de Carbonne. Situation fiscale du futur groupement : Le régime fiscal sera celui de la fiscalité additionnelle (FA) du fait du rapprochement de 2 EPCI.

Les syndicats intercommunaux
Afin de rationaliser l'exercice des compétences et d'apporter une meilleure lisibilité aux usagers, le législateur a souhaité que soit réduit le nombre des syndicats, cette orientation pouvant être mise en œuvre par dissolution ou par fusion de structures existantes (fusion de syndicats entre eux ou fusion de syndicats à des EPCI à fiscalité propre).
Dans ce projet de schéma, les projets de fusion sont dans la mesure du possible privilégiés, afin de préserver les compétences, les biens et le personnel des syndicats, en structurant et en clarifiant au mieux l'exercice des missions de service public.
L'objectif n'est évidemment pas de rendre systématiquement les compétences aux communes ni de forcer des EPCI à fiscalité propre à prendre des compétences qu'ils ne souhaitent pas exercer dans l'immédiat.
Le tableau ci-contre retrace, par catégorie, les évolutions envisagées pour les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes fermés de la Haute-Garonne dont le nombre peut être ramené de 135 à 72.

	PROJETS AMORCES/ENVISAGES DE MURET				
	Arrondissement	CC concernées	Population	Population après fusion	Nombre de communes
Fusion 4	Muret	Lèze Ariège Garonne	9 163	29 475	19
		Vallée de l'Ariège	20 292		
Fusion 5	Muret	Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle	3 170	18 970	24
		Savès	15 800		
Fusion 6	Muret	Canton de Cazères	12 400	17 647	30
		Louge et Touch	5 247		
Fusion 7	Muret	Garonne Louge	7 419	28 262	32
		Volvestre	20 843		

	Nombre de Syndicats Mixtes Fermés (y compris PETR)	Nombre de Syndicats Intercommunaux (SIVOM SIVU)	NOMBRE TOTAL
Situation actuelle	45	90	135
Syndicats dissoudus Par les critères de la loi NOTRe	17	71	88
Syndicats non impactés par le SDCI	28	19	47
Syndicats restants à fusionner Des prescriptions du SDCI	3	22	25
Nombre de syndicats après SDCI	31	41	72

LOI DE FINANCES 2016

Finalement ça y est, « élections obligent » ou simplement face à la grogne des élus, il y aura bien report.

Le gouvernement a décidé de maintenir « les principes » de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) dans le projet de loi de finances pour 2016 mais de la « mettre en œuvre au 1er janvier 2017 » et non plus dès le 1er janvier 2016. Manuel Valls l'a annoncé ce 3 novembre aux parlementaires. Parmi les éléments qui ont contribué au report de cette réforme il faut citer en premier : le chantier en cours des nouveaux périmètres intercommunaux. En application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le seuil de population minimum des intercommunalités est porté à 15 000 habitants.

LA RÉFORME

En l'état actuel et sous réserves des nombreuses évolutions qui devraient intervenir l'an prochain, la dotation forfaitaire des communes sera composée à compter du 1er janvier 2017 :

- d'une dotation de base garantie pour chaque commune en fonction d'un montant unitaire par habitant (75,72 euros/hab) ;
- d'une dotation de ruralité sur la base de la densité démographique des communes (20 euros/hab.) et attribuée aux communes dont la densité est inférieure à 75 % de la densité moyenne ;
- d'une dotation tenant compte des charges de centralité appréciée au niveau de l'ensemble intercommunal (de 15 à 45 euros/hab. suivant une fonction croissante de la population).

Quoi qu'il arrive, le montant de la dotation forfaitaire de chaque collectivité ne pourra évoluer que dans une limite de ± 5 % par rapport à l'année précédente. Parallèlement, la DNP (dotation nationale de péréquation) est supprimée et son montant sera redistribué entre la DSU (dotation de solidarité urbaine et la DSR (dotation de solidarité rurale) qui seront recentrées sur les communes les plus fragiles. Pour notre commune la simulation proposée était la suivante :

Pour les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation sont fusionnées en une dotation composée d'une composante « péréquatrice », d'une composante favorisant l'intégration et d'une dotation de centralité calculée au niveau du territoire. Le calcul d'enveloppes différentes en fonction des catégories juridiques des EPCI est abandonné. Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) est pris en compte dans le calcul de la part de la dotation de centralité qui revient aux EPCI et pour la répartition de la dotation

COMMUNE	DGF 2015	SOIT /HAB	DGF 2016	EVOL.	IMPACT RECETTES
LONGAGES	**634 698 €**	**220,15 €**	**681 307 €**	**7,34 %**	**2,66 %**

Daniel DEJEAN
Commission Finances

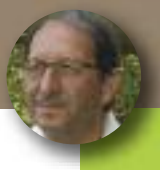

Le financement des associations

L'élaboration du budget 2016 est en cours même si la loi de finances est encore méconnue. Au moment de déterminer les montants de subventions en faveur des associations, il nous paraît intéressant de rappeler quelques principes de droit concernant l'attribution de ces subventions.

La subvention issue de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie solidaire et sociale, se définit ainsi : « *Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent* ».

Cette définition inclut donc les aides de toute nature dans la définition de la subvention. C'est, par exemple, le cas pour la mise à disposition gratuite de locaux communaux au profit d'association, prévue par l'article L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui constitue au regard de cette définition une subvention en nature. Le versement de la subvention donne lieu à une délibération distincte du vote du budget (article L. 2311-7 du CGCT). L'association bénéficiaire doit avoir été régulièrement déclarée et détenir la personnalité juridique. À ce jour, aucun texte n'exige pas la production d'un dossier particulier de la part de l'association candidate à l'octroi d'une subvention.

Contrôle

Sur le contrôle exercé par la collectivité, l'article L.1611-4 du CGCT dispose que : « *Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.*
Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Plus globalement, l'association qui bénéficie d'une subvention communale doit pouvoir donner des informations exactes afin d'obtenir un versement proportionné à l'objet du service subventionné. Par ailleurs, les associations doivent respecter la finalité des subventions allouées par la collectivité publique au risque de ne pas se voir attribuer la subvention promise. La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (article 10), modifiée par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, prévoit l'obligation de conclure une convention d'objectifs lorsque le montant annuel de subventions versées dépasse la somme de 23000 euros, et l'obligation de dépôt, auprès de la commune (ou de l'EPCI), du budget, des comptes, des conventions et, le cas échéant, des comptes rendus financiers, lorsque le montant annuel de subventions versées dépasse la somme de 153 000 €. Cette convention d'objectifs doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention. Elle doit également prévoir une clause de contrôle des engagements, notamment comptables, de l'association ainsi qu'une clause de sanction tenant à la suspension et/ou au remboursement de la subvention en cas de non-respect des engagements. En tout état de cause, le contrôle opéré par la collectivité publique doit s'effectuer dans le respect du principe constitutionnel de liberté d'association.

BUDGET PRIMITIF 2015

SITUATION COMPTABLE

Commentaires

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes sont conformes aux prévisions. Les écarts négatifs de certaines lignes en particulier pour les impôts et taxes constatés à ce jour sont la conséquence des encaissements encore en cours.
Les dépenses de fonctionnement correspondent au tableau de marche prévu en début d'exercice et l'on peut affirmer à quelques jours de la clôture de cette année que les budgets alloués seront respectés.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Au niveau des recettes, les principales viennent du fonds de compensation TVA et de la taxe d'aménagement d'une part. Du transfert de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 pour la réalisation de la première tranche de la RD28 et de la subvention du département prévue à cet effet d'autre part.
Les dépenses : elles sont principalement affectées au remboursement de la dette et à la réalisation de la première tranche de la RD28. Le reste pour l'entretien et les travaux effectués sur les bâtiments publics.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CODE	LIBELLE	BUDGET	REALISE	SOLDE
011	Charge à caractère général	589 300,00 €	560 274,67 €	29 025,33 €
012	Charges de personnel	977 000,00 €	939 218,12 €	37 781,88 €
014	Atténuation produits	21 490,00 €	0,00 €	21 490,00 €
023	Virement section investissement	919 044,00 €	0,00 €	919 044,00 €
042	Opérations d'ordre	6 200,00 €	6 157,01 €	42,98 €
65	Autres charges de gestion	144 200,00 €	124 387,62 €	19 812,38 €
66	Charges financières	87 000,00 €	86 197,68 €	802,32 €
67	Charges exceptionnelles	26 500,00 €	13 180,86 €	13 319,14 €
	TOTAL	**2 770 734,00 €**	**1 729 415,96 €**	**1 041 318,04 €**

RECETTES FONCTIONNEMENT

CODE	LIBELLE	BUDGET	REALISE	SOLDE
002	Excédent de fonctionnement	761 829,00 €	0,00 €	-761 829,00 €
013	Atténuations de charges	102 500,00 €	149 113,05 €	46 613,05 €
042	Opérations d'ordre de	80 000,00 €	45 276,79 €	-34 723,21 €
70	Produits des services, do	250 000,00 €	251 897,83 €	1 897,82 €
73	Impôts et taxes	743 837,00 €	665 562,28 €	-78 274,72 €
74	Dotations, Subventions	770 068,00 €	725 475,31 €	-44 592,68 €
75	Autres produits de gesti	60 500,00 €	61 995,59 €	1 495,59 €
76	Produits financiers	0,00 €	2,25 €	2,25 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	2 187,02 €	817,02 €
	TOTAL	**2 770 734,00 €**	**1 902 140,12 €**	**-868 593,88 €**

DEPENSES INVESTISSEMENT

CODE	LIBELLE	BUDGET	REALISE	SOLDE
001	Déficit d'investissement	45 701,00 €	0,00 €	45 701,00 €
040	Opérations d'ordre	80 000,00 €	45 276,79 €	34 723,21 €
041	Opérations patrimoniales	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	206 500,00 €	206 250,68 €	249,32 €
20	Immobilisations incorporelles	33 000,00 €	24 289,62 €	8 710,38 €
21	Immobilisations corporelles	1 320 300,00 €	450 441,63 €	869 858,37 €
23	Immobilisations en cours	100 000,00 €	6 123,06 €	93 876,94 €
45	Comptabilité distincte	312 000,00 €	26 628,27 €	285 371,73 €
	TOTAL	**2 112 501,00 €**	**759 010,05 €**	**1 353 490,95 €**

RECETTES INVESTISSEMENT

CODE	LIBELLE	BUDGET	REALISE	SOLDE
021	Virement de la section d	919 044,00 €	0,00 €	-919 044,00 €
040	Opération d'ordre de t	6 200,00 €	289 962,57 €	283 762,57 €
041	Opérations patrimoniales	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
10	Dotations, fonds divers	341 062,00 €	74 989,11 €	-266 072,89 €
13	Subventions d'investis	240 195,00 €	5 974,38 €	-234 220,62 €
16	Emprunts et dettes assi	300 000,00 €	0,00 €	-300 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	5 738,67 €	5 738,67 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	2 582,77 €	2 582,77 €
45	Comptabilité distincte	291 000,00 €	0,00 €	-291 000,00 €
	TOTAL	**2 112 501,00 €**	**379 247,50 €**	**-1 733 253,50 €**

Marc DELSOUC
Commission Communication

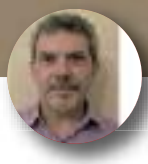

Depuis le 12 novembre 2015, silence vaut acceptation

L'entrée en vigueur du principe «silence vaut acceptation» est en place depuis le 12 novembre 2015 pour les actes pris par les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Trois catégories d'exceptions à ce principe sont prévues.
La première concerne les exclusions de droit, parmi lesquelles les décisions non individuelles, les demandes à caractère financier, les réclamations et les recours administratifs, les rapports entre les collectivités et leurs agents.
La seconde concerne les exceptions, précisées par décret en Conseil d'Etat, fondées sur le respect de normes supérieures, dans les cas où l'application du «silence vaut accord» ne serait pas compatible avec le respect des engagements internationaux et européens de la France, la protection de la sécurité nationale, la protection des libertés et des principes à valeur constitutionnelle et la sauvegarde de l'ordre public.
La troisième est laissée à l'appréciation du Gouvernement, «eu égard à l'objet de la décision ou pour des motifs de bonne administration».
Les ministères ont été chargés de recenser toutes les procédures existantes dans les collectivités susceptibles de donner lieu à une décision. Ce recensement a duré deux ans.
En effet, toutes les décisions qui ne seraient pas listées parmi les exceptions au principe du «silence vaut accord» seront automatiquement soumises à ce principe.
Or, lister toutes les décisions prises dans une commune ou un EPCI est impossible dans la mesure où beaucoup d'entre elles relèvent de règlements propres aux collectivités, adoptées en assemblée délibérante (ex : inscription dans les activités sportives, dans les conservatoires à rayonnement communal, attribution de logement, etc).
Le pouvoir réglementaire des collectivités est exclu du principe du «silence vaut accord», les conséquences organisationnelles et financières étant non négligeables pour les communes et EPCI.
Les procédures pour lesquelles le silence vaut acceptation figurent sur une liste accessible sur le site www.légifrance.gouv.fr, rubrique «Principe : silence vaut accord».
L'État devrait développer un outil d'information en début d'année 2016.

MARCHÉS PUBLICS

Un décret de septembre 2015 relève le seuil de dispense de procédure des pouvoirs adjudicateurs, précédemment fixé à 15 000 euros HT. Ce seuil est maintenant ramené à 25 000 euros HT. En dessous de ce seuil, l'acheteur public peut décider qu'un marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables. Il reste cependant tenu de respecter les principes fondamentaux de la commande publique.
Cette modification est entrée en vigueur le 1er octobre 2015.
Décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015

INTERNET !!!!

Il est malheureusement trop tôt pour vous donner un calendrier.
Sachez cependant qu'une expérimentation 4G fixe sera menée sur les émetteurs de Rieux-Volvestre et Latrape au premier semestre 2016.
Sachez aussi que le Département reviendra vers les EPCI en ce tout début d'année afin de leur présenter le projet de statuts et le prévisionnel de budget 2016.
A ce moment-là seulement, nous aurons plus de précisions sur les progrès à venir dans nos accès à Internet.

La bibliothèque s'équipe !

Afin d'améliorer le fonctionnement de notre bibliothèque, nous avons prévu de changer le logiciel de gestion devenu inadapté à ce jour. A la fin du mois de janvier, la société DECALOG viendra installer un nouveau logiciel permettant de répondre au mieux à nos besoins et ceux de nos adhérents en termes de rapidité de traitement des divers documents mis à disposition mais aussi de confort d'utilisation. Cette opération nous oblige à fermer la bibliothèque pendant une semaine (une information plus précise vous sera adressée). Par ailleurs, nous profiterons de cette opération pour créer un lien avec le site internet de la mairie de Longages qui permettra également aux adhérents d'accéder entre autre au catalogue de la bibliothèque.
Enfin, un nouvel ordinateur a été installé qui sera mis à disposition des adhérents avec accès internet où ceux qui le souhaitent pourront naviguer.

Daniel DEJEAN
Commission culture

Accès à internet grâce à un ordinateur à la Bibliothèque et une consultation du catalogue et pré-réservation de vos œuvres préférées depuis chez vous !

QUOI DE NEUF

L'ouverture d'une 6e classe à l'école maternelle

Avec 165 élèves une 6° classe a été ouverte à la rentrée 2015. Les classes se répartissent ainsi: 4 classes de Petites et Moyennes Sections à 28 et 26 élèves avec Mmes Feltrin Monique, Madamour Delphine, Sazy Isabelle et Guilhouët Gwennoline, et 2 classes de Moyennes et Grandes Sections à 26 et 27 élèves avec MM. Plateau Olivier et Lafont Philippe.
Le matin est dédié à l'apprentissage avec les enseignants secondés par une ATSEM (agent municipal formé et diplômé) dans chaque classe. Les plus petits peuvent aller à la sieste l'après-midi dés 13h30 et les plus grands restent en classe pour l'apprentissage; la fin d'après-midi (de 15h45 à 16h30) est réservé aux TAP, ces temps libres leur permettent de se divertir autour d'activités proposées par l'association Foyer du Rabé et le personnel ATSEM (10 agents mis à la disposition par la Municipalité).

Beaucoup de projets de sorties à l'école élémentaire

Beaucoup de sorties ou d'activités sont prévues dans les classes en lien avec les projets pédagogiques de chaque classe : théâtre, sorties à la piscine, participation au marché de Noël le 11 décembre pour financer les sorties, voyage à Hagetmau, sorties dans les musées à Toulouse, création de bandes dessinés et de films d'animation, visite en Charente… La Municipalité soutient ces activités au travers d'une participation financière (budget pédagogique).

Alexandra COSTES
Commission Enfance Education

AUX ÉCOLES ?

Le Père Noël est passé !

Il a passé beaucoup de temps avec les enfants de Maternelle car ils avaient beaucoup de dessins et de cadeaux à remettre au Père Noël. Tous lui avaient préparé des chansons, en récompense le Père Noël leur a offert un sachet de bonbons et un goûter. Il est également passé voir les plus grands à l'élémentaire mais il était déjà l'heure de rentrer pour préparer le 25 décembre.

Restaurant scolaire

Afin de s'adapter aux nouveaux plannings du monde du travail, les forfaits de la cantine ont évolués (forfait à 1, 2, 3 ou 4 jours hebdomadaire), la municipalité met également en place des tarifs dégressifs pour les familles nombreuses ; tous les tarifs sont disponibles sur le site internet de la mairie.

Matthias, le responsable de cuisine en lien avec la Commission Ecoles, apporte beaucoup de soin à proposer et à élaborer des repas équilibrés et variés à chaque enfant. Les menus sont affichés aux différentes entrées du groupe scolaire et seront très prochainement disponible sur le site internet de la mairie.

Les Choupettes

CRÈCHE INTERCOMMUNALE GARONNE-LOUGE - CCGL

La crèche intercommunale peut désormais accueillir 43 enfants par jour. La capacité vient d'être augmentée en raison du grand nombre de demandes.
Toutes les familles résidant sur les communes de Noé, Capens, Mauzac et Longages peuvent se pré-inscrire directement sur place sur rendez-vous ou par téléphone au 05 61 87 75 86. Les activités ne manquent pas mais la structure aimerait s'ouvrir davantage sur l'extérieur, en créant également du lien entre les générations. Aussi si vous êtes disponible pour accompagner des sorties poussettes, ou encore si vous avez des talents de jardinier ou aimez conter des histoires, l'équipe serait ravie de vous accueillir pour partager un moment avec vous, alors n'hésitez pas à nous contacter !

Pierre CONDOJANOPOULOS
Commission Développement économique

1 AN DÉJÀ

L'Epicerie du village

Eric Besson et Dominique Merlin, dans leur aventure, viennent de passer le cap d'une année d'activité dans une dynamique d'offre de plus en plus étoffée.
Faire vivre dans notre village des lieux de convivialité et d'échanges dans le cadre des commerces de proximité prouve bien une volonté de chacun d'entretenir cette cohésion sociale d'une petite commune comme la notre. A poursuivre !

Marché de plein vent

Le marché de plein vient à fêter 1 année d'existence. Merci à tous les commerçants qui tiennent bon pour que ce marché existe vraiment tout les vendredis de 8 h a 12 h 30.
Ce service est aussi très apprécié de nos aînés qui privilégient la proximité pour éviter tout déplacement fastidieux.
Les produits proposés par les commerçants offrent un diversité et une qualité toujours optimale, au plus près de la demande des habitués... ou pas.

ATTENTION
Stationnement interdit du jeudi 22 h au vendredi 14 h

APL - Association des Professionnels de Longages

Cette association a pour but de promouvoir les professionnels de notre village. En effet, de nombreux corps de métier sont présents sur notre commune, et il m'a semblé necessaire d'en informer les Longagiens. Grâce à la création de l'annuaire des professionnels (distribué lors de la soirée de Noël du vendredi 11 décembre) et la réalisation du site internet http://pro.longages.fr il est possible de retrouver les commerçants, artisans, professionnels de santé, agriculteurs… de Longages.
L'association s'est également fixée pour objectif de dynamiser le village : organisée par l'APL, la soirée de Noël du vendredi 11 décembre, a rencontré un vif succès. En effet, Place de la Halle, cette soirée destinée aux enfants s'est déroulée dans une ambiance féérique. De nombreux petits longagiens ont pu profiter des activités offertes par l'APL : un magnifique lâcher de ballons, de jolies photographies avec le Père-Noël, des ateliers créatifs, ainsi qu'un gouter.
Les écoles de Longages ont également participé en proposant des ventes d'objets et de gâteaux et les enfants de Grande section ont chanté plusieurs chants de Noël. Par ses chants et sa bonne humeur, la Chorale de Longages a apporté une ambiance festive au cœur de notre village. Nous remercions vivement tous les bénévoles qui ont contribué fortement à la réussite de cette magnifique soirée. Nous remercions également, tous les longagiens, parents, enfants, grands-parents… présents sous la Halle ; cette manifestation fût l'occasion pour tous de se retrouver, d'échanger, de discuter et de partager dans un moment rempli de convivialité. Par votre présence, cette soirée fut une belle réussite. Les adhérents et les membres du bureau de l'APL vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

Le président, Thierry Minetti

PS : vous êtes professionnel sur Longages et souhaitez apparaître sur l'annuaire et le site internet, contactez-nous :
apl@pro.longages.fr

Kiné-osthéo, infirmière au cabinet médical

Un cabinet médical est situé au 2, rue de l'Oasis, juste à côté de la Halle-Biblothèque
Marine Blanchandin, ostéopathe
Consultation sur rendez-vous au cabinet - Plus : l'ostéopathie de vos équidés
Aurore Bach, infirmière libérale.
Consultation au cabinet et à domicile.
Contacts : Marine 07 82 42 82 67
Aurore 06 70 30 05 67

Le Fournil de Longages

Horaires depuis septembre 2015
Du mardi au vendredi :
6 h 30 /13 h 00 - 15 h 30 / 19 h 30
Le samedi et le dimanche :
6 h 30 / 13 h 00
FERMÉ LE LUNDI

Nouveau !!
Du lundi 15 février 2016 au dimanche 14 août 2016 – le jeudi uniquement
Faites garnir votre carte de fidélité du montant de vos achats.
Les 10 cases remplies = **10 % de remise sur la totalité de vos achats**, valable sur tout le magasin (pain, pâtisserie, viennoiserie…).

Sonia SCHWECHLER
Commission Urbanisme - Travaux

Travaux de voierie sur la RD28 Suite et fin

Les travaux de réhabilitation de la voierie avec enfouissement des réseaux sur la deuxième partie de la RD28 ont commencé. Ces travaux vont courir sur une période de trois mois environs et permettront la réalisation des trottoirs et voie cyclable vers la gare, dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé.
Cependant les abords du passage à niveau (PN22) font partie d'une tranche de travaux qui se réaliseront en même temps que l'intervention de la SNCF pour la réalisation d'un passage piétons au niveau des voies. Ce passage spécifique au mode doux (vélos, piétons...) contournera le poste de relèvement du S.I.A (réseau d'assainissement collectif) pour accéder au Chemin de Peyrefil, en direction du Collège.

••••••

Pool routier

Le chemin du Garros sur sa partie urbanisée est terminé à 99 %. Cette tranche a nécessité la reprise des réseaux d'eaux, de téléphone, de pluvial et d'assainissement. Un trottoir a été créé pour la sécurité des piétons et la reprise de toutes les entrées de maisons. Sur la partie opposée, une bordure enherbée avec cunette a été conservée. La bande de roulement a été entièrement reprise avec une couche d'enrobé.
Restent quelques finitions en terre végétale ainsi que la signalisation verticale et horizontale qui se feront en janvier si le temps le permet.

••••••

Un club house pour le tennis

Dans le cadre sportif, un club house est en construction pour le tennis en remplacement du bungalow qui date des années 90. Ce bâtiment vétuste très petit et difficilement utilisable dans des conditions normales, se dégradant de jour en jour, il était temps de réaliser une structure adaptée digne de ce nom. Cette nouvelle construction spacieuse, normalisée permettra d'organiser les compétitions dans les meilleures conditions. L'accueil des enfants et des adultes venant prendre des cours en sera grandement facilité.
Livraison prévue pour fin juin.

INFO→ ÉNERGIE en MIDI-PYRENEES

Le planning des permanences de l'Espace Info Energie du Pays Sud Toulousain au 1er semestre 2016 est maintenant arrêté.
Le CAUE et l'ADIL participeront sur les sites d'Auterive et Carbonne.
Cette information est aussi en ligne ici :
http://www.payssudtoulousain.fr/plan-climat-energie/contact-et-permanence
http://www.economisonslenergie.fr/objectifreno/
http://www.payssudtoulousain.fr/

Guy ESCAICH - Chargé de mission Objectifréno
Votre service public de la rénovation énergétique
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Sud Toulousain
31 chemin St-Laurent 31390 CARBONNE - Tél. : 05 61 97 74 24
g.escaich-sudtoulousain@orange.fr - www.objectifreno.fr

Contactez votre conseiller énergie
Tél. : 05 61 97 34 20
infoenergie-sudtoulousain@orange.fr

Planning permanences décentralisées de l'Espace INFO→ ÉNERGIE en MIDI-PYRENEES

	AUTERIVE jeudi 14h à 17h	CARBONNE jeudi 9h à 12h	CAZÈRES jeudi 9h à 12h	RIEUMES jeudi 9h à 12h	LE FOUSSERET jeudi 9h à 12h
janvier	7	7	21	28	mercredi 13
février	4	4	18	25	11
mars	3	3	17	24	10
avril	7	7	21	28	14
mai	mercredi 4	mercredi 4	19	26	12
juin	2	2	16	23	9

Le conseiller énergie vous accueille tous les autres jours du lundi au vendredi, sur rendez-vous, au Pays Sud Toulousain - 31 chemin St Laurent, ZA Nauzon, 31 390 CARBONNE.

Plans d'accès : www.payssudtoulousain.fr/plan-climat-energie/contact-et-permanence

Les Espaces Info Energie assurent un service **gratuit**, **objectif** et **indépendant** sur la **maîtrise de l'énergie** dans l'habitat (utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables).
L'Espace Info Energie du Pays Sud Toulousain bénéficie du soutien de :

pays sud TOULOUSAIN

Incivilités... Assez !

La commune de Longages est de plus en plus souvent le théâtre d'incivilités et d'actes de vandalisme. Les constatations font émerger une croissance dans les délits perpétrés sur des biens privés mais aussi publics. Ces actes affligeants ont un coût non négligeable sur le budget municipal et bon nombre d'associations ou de services seraient heureux de profiter de ces sommes.

Au contraire, malheureusement, le comportement irresponsable de certains vandales, lâches, incapables d'assumer leur bêtise se retrouve peint sur des murs de bâtiments municipaux, dans des salles municipales vandalisées avec portes et fenêtres détruites.

Seul le flagrant délit permettra de faire punir les responsables. Seule votre vigilance et votre réaction permettront de ralentir ces méfaits. **Lorsque des mineurs sont responsables de tels agissements, leurs parents sont directement impliqués et leur responsabilité est engagée devant la Loi. Pensez-y... avant !**

La vie de notre commune est envisageable autrement. Sa sérénité ne peut être mise en déroute par une minorité de vandales qui, s'ils sont démasqués paieront très cher leur « escapade artistique » ou leur instinct de bricoleur. Les abrutis qui se reconnaîtront sur ces photos n'ont qu'a bien se tenir, la gendarmerie avance, les informations se croisent et tôt ou tard la trappe se refermera. Aïe les doigts ! Mais il sera trop tard.

On ne va tout de même pas être obligés d'investir dans de la vidéosurveillance !

ATTENTION AU BRUIT

Jardinage : les horaires à respecter

Respectez les horaires suivants pour tous les travaux de jardinage et de bricolage qui pourraient entraîner une gêne sonore (arrêté préfectoral du 23 juillet 1996).

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h, et de 16h à 18h.

CCGL
COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2016

Collecte le lundi matin dès 4 h

21 mars • 2 juin

19 septembre • 19 décembre

BRULAGE DES DECHETS VERTS

Selon le décret 2002-540 du 18/04/2002 relatif à la classification des déchets, les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers. L'article 84 du règlement sanitaire départemental de la Hte-Garonne stipule que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. Une tolérance est laissée à un brûlage ponctuel de déchets verts. En aucun cas, cette pratique ne doit devenir systématique et ne doit en rien gêner le voisinage. Le bon sens de chacun et le respect d'autrui restent de mise.

L'assainissement collectif et vous

Marc DELSOUC
Président du S.I.A.

Fondé en février 1982, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Assainissement Capens Longages Noé est un service public bien peu connu. Vous connaissez bien plus facilement le Syndicat chargé de l'acheminement de l'eau potable, le syndicat d'électrification mais le SIA n'est pas la structure la plus remarquée des usagers et pourtant tellement indispensable au cycle de l'eau qui devient un bien si rare et précieux.

Le Conseil Syndical, composé de 3 membres de chacunes des communes (assistés d'autant de suppléants) est chargé d'administrer le syndicat à vocation unique.

Deux techniciens sont chargés de contrôler le bon fonctionnement des deux stations mais aussi les 19,5 km de réseaux d'assainissement collectif ainsi que les différents postes de relevage qui permettent d'acheminer les effluents vers les stations.
Un service administratif est ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au jeudi.

Le budget Recettes du SIA se compose de subventions du Département, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en ce qui concerne les investissements (amélioration, extension, réparation de réseaux ou bien modernisation ou agrandissement de station) mais aussi de recettes provenant de la consommation des usagers. Ces recettes sont calquées sur la consommation d'eau potable. Enfin les taxes de raccordement participent au fonctionnement du SIA. Cependant, au vu de l'ampleur des projets à réaliser et des subventions qui sont inversement proportionnelles en ces périodes difficiles, l'emprunt reste inévitable.

Aujourd'hui, le SIA se trouve dans une situation complexe sur son devenir. Dans le cadre de la Loi NOTRe, tel que vu dans les articles précédents de ce magazine, le SIA est condamné à fusionner avec une structure plus importante pour perdurer, au même titre que les communautés de communes de moins de 15 000 habitants.
Plusieurs options sont à l'étude et devront déboucher sur un choix dans les jours qui viennent.
Parallèlement à ce contexte, la station de Noé est en utilisation maximale de ses capacités. Plusieurs fois, des incidents de fonctionnement ou des utilisations inapropriées du réseau par certains usagers ont amené à un déséquilibre dans les analyses effectuées.
Pour se donner une marge de manœuvre en phase avec les PLU des communes et le développement démographique prévu pour les décennies qui viennent, le SIA se doit d'engager une étude d'agrandissement de la STEP de Noé ou de créer une autre STEP.

Economiser l'eau est un enjeu d'avenir. Pour vous, usagers, des solutions simples et peu coûteuses peuvent vous permettre d'économiser des dizaines de m^3 par an.
Donc, à diminuer votre facture d'eau potable, vous diminuer aussi votre facture d'assainissement collectif...
Intéressant non ?!
De la douche au lieu du bain, en passant par les fuites au robinet, les chasses d'eau

2 vitesses, l'arrosage opportun du potager, les économiseurs d'eau aux robinets et douchettes.
Dernier conseil pour un usage responsable de son assainissement collectif (et individuel aussi) : ne jetez jamais vos lingettes dans les toilettes. Quasi indestructibles et agglomérées en paquets dans le réseau, elles génèrent le plus grand nombre de pannes et casses de matériel, sans oublier que par les déversoirs d'orages elles peuvent finir au fond du lit des rivières.
Ayez donc le bon réflexe pour respecter l'environnement et un service fiable de votre réseau d'assainissement.

Ci-dessus, la STEP de Capens, 1000 équivalent/habitants.
Ci-dessous la STEP de Noé, 4000 équivalent/habitants, recueille les eaux usées de Longages et Noé.

STEP DE NOÉ
Principe : Boues activées
Capacité : 4000 équivalents/habitants
Traitement : de 400 à 500 m / jour
Consommation électrique annuelle : 200 000 kW/h
Refus dégrillage : 1050 kg / an
Production de sables : 10 tonnes / an
Production de graisses : 22 m3 / an
Boues MS : 2,869 tonnes
Boues volume : 1776 m3

STEP DE CAPENS
CAPENS
Principe : Bio-disques
Capacité : 1000 équivalents/habitants
Traitement : de 30 à 50 m / jour
Consommation électrique annuelle : 85 000 kW/h
Refus dégrillage : 100 à 150 kg / an
Boues : 2,7 tonnes
Boues volume : 55 m3

Jean-Michel DALLARD
Commission Associations

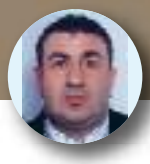

Le judo club longagien

En septembre dernier, le Judo Club Longagien a réouvert ses portes grâce à MM MAZZOLA et BRIZION, professeurs remplaçants, qui assurent les cours cette saison. Ils se partagent les cours des poussins aux adultes, les cours des babys et minis poussins étant exclusivement assurés par M BRIZION et ceux de Taïso par M MAZZOLA. Grâce à leur implication, leur coopération et leur complémentarité, ils parviennent à assurer un enseignement de qualité, cohérent et homogène.
Nous avons pu participer en ce début de saison à diverses compétitions amicales (Salies-du-Salat, Lavernose Lacasse) ou officielles (critérium régional par équipes benjamins, ceintures de couleurs cadets, championnat de France séniors). Nous saluons à ce titre les performances de Léana Porcher-Bibes (2e aux ceintures de couleurs), Cecile Valverde qui partage ses entraînements entre Blagnac et Longages et qui a été qualifiée pour la finale des championnats de France Seniors et enfin Lucie Taillardat qui a obtenu sa ceinture noire retardée par une blessure l'an passé. Bravo à nos championnes !
Le 11 décembre dernier, nous avons eu le bonheur de nous retrouver pour la traditionnelle soirée de Noël où petits et grands ont reçu leurs cadeaux et partagé repas et musique.
N'hésitez pas à venir nous rejoindre à la rentrée, il n'est jamais trop tard pour découvrir le judo ou le taïso dans une ambiance familiale et conviviale !
En attendant nous vous souhaitons une merveilleuse année 2016, qu'elle vous permette de réaliser vos souhaits les plus ardents et qu'elle nous permette de partager encore de belles aventures humaines et sportives.

TCL - Tennis Club Longagien
Une année majeure

L'année 2015 aura marqué le TCL et tous ses adhérents, par les fantastiques résultats de la plupart des licenciés. Des plus jeunes aux plus anciens, une grande partie a gagné un, voire plusieurs échelons au classement. Une mention très spéciale à notre Gégé (Agecanonix) qui est encore monté au classement (30/1) à l'âge où beaucoup ne peuvent plus tenir une raquette !
Et que dire des résultats par équipe qui eux aussi ont été au diapason, comme quoi le tennis n'est pas qu'un sport individuel. Nul doute que la qualité des cour(t)s, le bon esprit et la bonne ambiance (caractéristique longagienne) sont les ingrédients permettant ces bons résultats. Cerise sur le gâteau, le tant attendu Club-House est sorti de terre, et deviendra le cœur de vie du club, un endroit où chacun pourra partager et échanger sur l'actualité tennistique, Federer, Nadal ou Gasquet faute ou pas faute, autour du verre de l'amitié. Le club continue de grandir, de s'affirmer dans la région comme l'endroit où les gens prennent du plaisir à venir faire du tennis, un sport pour tous.
Le TCL, un club OPEN pour des moments MAJEURS !

Les Amis de l'Antan

L'association a vu le jour en 2012. Cette association regroupe des passionnés de vieux tracteurs et vieux motoculteurs.
Cette association regroupe 15 adhérents âgés de 20 à 67 ans, ce qui favorise les échanges intergénérationnels… Mais ne vous y trompez pas, nos petits jeunes en connaissent un rayon… Ils ne font pas que conduire les tracteurs. Sans oublier que nous sommes quasi autant d'hommes que de femmes… Chacun y trouve sa place… Conductrices de tracteurs, passagères sur ces vieilles machines, petites mains pour les repas...
Tous les ans, nous établissons un programme de sorties pour l'année que nous faisons en fonction de manifestations où nous sommes invités par d'autres associations et d'autres que nous organisons.
Le dimanche 26 juin 2016, grande journée pour les adhérents… où nous partagerons notre passion avec les visiteurs et des membres d'autres associations. C'est l'occasion de gratter le sol, d'échanges de conseils mécaniques, de démonstration, d'initiation pour petits et grands. Nous espérons pouvoir partager ce moment avec vous.

Longages Randonnée Pédestre : 1er trimestre 2016

•Tous les rdv ont lieu 15 mn avant l'heure de départ effective au Foyer du Rabé - Longages. Il est indispensable de se munir de chaussures de randonnées montantes et/ou de bâtons. (prévoir en cas de boues, le changement de chaussures). Les personnes qui randonnent occasionnellement ou celles qui font un « essai » doivent s'acquitter d'une participation de 3 € pour l'assurance.

JANVIER 2016

Mardi 5 janvier : préparation Gilbert-Jeanne : (31) Pouy-de-Touges à 18 km / Longages
Départ 13h : 8,5km - 2h - dénivelé : aucun - facile « boucle du petit Touges « (2 €) : rdv : Place de la Mairie - itinéraire : Bérat > Pouy-de-Touges (pas de goûter). R.V : 17h env. Retour sur Longages - salle de l'association pour partager ensemble la Galette des Rois.
Mardi 12 janvier : préparation Nadette-Henri (31) Lestelle à 45 km de Longages
Départ 13h : env. 8 km - 2h - dénivelé : peu - facile «sentier des vignes de côteaux» (4 €) rdv : Place des Platanes - Lestelle - itinéraire : A64 - sortie St Girons - St Martory - Lestelle
Mardi 19 janvier : préparation Françoise - Maïté : (31) Clermont le Fort à 35 km de Longages - Départ 13h : 7,4km - 2h30 - dénivelé 120 m - facile - (3 €) - rdv : chemin de St-Maurice - parking de rive d'Aygues - itinéraire : Longages - Muret - Labarthe/Lèze - Clermont-le-Fort
Mardi 26 janvier : préparation Irène : (31) Plagnole « sentiers du moulin » à 16 km de Longages - Départ 13h : 9km - 2h30 - dénivelé 0 facile - (2 €) - rdv : devant la Mairie - itinéraire : Longages - Rieumes - Plagnole

FEVRIER 2016

Mardi 2 février : préparation Nadette-Henri : (31) Menville à 60 km de Longages. Départ 13h : env. 8km - 2h30 - dénivelé 100m - Moyen (moins) « boucle de Menville » (6€) - rdv : Place de la Mairie - itinéraire : Rieumes - St-Lys - Pujaudran - Mérenvielle - Lévignac - Menville
Mardi 9 février : préparation Maïté : Raquettes Départ 8h : le lieu de la rando sera déterminé en fonction de l'enneigement (-- €) et de l'accés routier, l'information vous parviendra fin janv.-début fév. - itinéraire : à définir
et une rando menée par Jacqueline sera organisée autour de Longages
Mardi 16 février : préparation Gilbert-Jeanne (31) Labarthe-de-Rivière à 55 km de Lgg
Départ 10h : 7km - 3h - dénivelé 242m - facile - parcours vallonné en forêt, (5€)
Pique-nique : « sentiers des 4 chênes » rdv : Place du village - itinéraire : A64 - sortie St-Gaudens - D64 et D34
Mardi 23 février : préparation Michelle-Liliane (31) Roquettes à 25 km de Longages
Départ 13h : env. 11km - 3h00 - dénivelé 0 - facile - (2€) - rdv : Parking allée du Château - itinéraire : Longages - Muret - Saubens - Roquettes

MARS 2016

Mardi 1er mars : préparation Nadette-Henri : (31) St-Médard à 50 km de Longages
Départ 13h : 7km - 2h30 - dénivelé : peu - facile - « sentier des lavoirs » (5€) - rdv : Place des Platanes (face à l'école) - itinéraire : A64 sortie St-Girons - direction St-Martory - Lestelle - Castillon - St-Médard.
Mardi 8 mars : préparation Nadette-Henri : (31) Forêt communal de Palaminy à 33 km de Longages
Départ 13h : env.8km - 2h30 - dénivelé : peu - facile (3€) - rdv :Pkg La Tounis Lieu dit Les Caillades à 3km500 à gauche sur la route de Plagne - itinéraire : A64 - Cazères - Couladère > direction Plagne (Pkg à 3,5km)
Mardi 8 mars : Préparation des sorties du 2e trimestre 2016 - rdv au local après rando.
Mardi 15 mars : préparation Irène : (31) Montastruc-de-Salies à 53 km de Longages
Départ 13h : 10km - 3h00 - dénivelé 100m - facile (5€) - rdv : route de Chein-Dessus, en face de la Mairie et de suite parking à gauche itinéraire : A64 - sortie 20 - Montsaunes - Mane- Montastruc/Salies

Le Bureau :
Jean-Claude Bardina :
05 61 87 45 59 / 06 86 82 31 16
Liliane Darbas : Vice-présidente
05 61 87 40 63 / 06 12 08 10 99
Irène Bardina : Trésorière
05 61 87 45 59 / 06 31 23 55 42
Colette Déjean : Trésorière-adjointe
05 61 87 43 50 / 06 23 06 27 43
Michelle Topalian : Secrétaire
05 61 98 39 06 / 06 73 43 72 86
Maïté Laflorentie : Secrétaire-adjointe
06 86 11 27 95
Commission animation des randonnées :
Nadette et Henri Castets : 06 85 59 62 38
Irène Bardina : 06 86 82 31 16
Maïté Laflorentie : 06 86 11 27 95
Françoise Ruzzante : 06 66 63 14 60
Mireille Rodriguez : 06 08 14 04 45
Gilbert&Jeanne Moïse : 06 14 06 08 60

Mardi 22 mars : préparation Gilbert-Jeanne : (31) Sénarens à 25 km de Longages
Départ 12h : 10km - 3h00 - dénivelé 0 - facile « les 2 boucles de Sénarens » (2 €) - rdv : Place du village - itinéraire : Bérat - Pouy-de-Touges - Meillan - Sénarens
Mardi 29 mars : préparation Françoise-Maïté (31) Grépiac à 24 km de Longages
Départ 10h : 12,5km - 4h00 - dénivelé 100m facile - (2 €) - Pique-nique - rdv : Parking de l'église - itinéraire : Lgg - Noé - Beaumont-sur-Lèze - Miremont - Grépiac.

Renseignements :
05 61 87 45 59 / 06 86 82 31 16

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Sauvegarde du Patrimoine, 10 ans d'amitiés.
Pour fêter cet anniversaire, un peu plus d'une centaine de membres se sont réunis d'autour de leur présidente Aline Potard.
Le dynamisme de nos membres allié à la richesse de notre patrimoine ont fait que ces dix années sont passées très vite avec de grands événements dans un engagement quotidien de chacun.
Le déclencheur de l'association Les Amis de Longages – Sauvegarde du Patrimoine a été la découverte du tableau du peintre Despax «Adoration Eucharistique » dans l'église du village.
L'association a pour but de faire vivre non seulement les vieilles pierres mais contribue aussi à la découverte de notre culture locale. Un petit livret-anniversaire regroupe toutes ces recherches de richesses patrimoniales.
L'Assemblée générale de l'association Sauvegarde du Patrimoine aura lieu samedi 16 janvier 2016 14 h 30 – salle des associations.
A cette occasion nous partagerons la traditionnelle galette des rois.

TERRE NETTE - Activités 2015

Après quelques années de calme, notre association est repartie au combat durant l'année écoulée. Au mois de mars dernier, une atteinte grave à l'environnement de notre secteur se profilait à l'horizon. La société REMONDIS souhaitait installer sur la ZAC de Serres à NOE, un site de transit et de regroupement de déchets dangereux. Ce projet préparé en catimini, oubliait de prendre en compte le collège situé à moins de 500 mètres ainsi que la présence d'un millier de personnes vivant et travaillant dans ce périmètre. A ces graves omissions pour la santé humaine, s'ajoutaient le non-respect du droit et de nombreuses erreurs dans les études d'impact et de dangers. Notre association s'est aussitôt mobilisée avec le collectif « déchets dangereux à Noé NON MERCI » contre ce projet.

Trois mois d'opposition argumentée ont permis la victoire contre ce projet. Il faut rappeler que nous étions 450 personnes lors de la manifestation du 14 mai 2015 : tout au long de ces trois mois la mobilisation n'a jamais faiblit. Cette mobilisation citoyenne de toute la population, de tous les élus de l'intercommunalité, et des parents d'élèves, a obligé la société REMONDIS à retirer son projet et ceci avant la fin de l'enquête publique. Nous n'oublions pas tous les commerçants de notre secteur, qui ont participé à cette victoire en nous permettant d'afficher notre opposition et en acceptant les pétitions dans leurs commerces. Cette démocratie participative, qui s'est pratiquée durant trois mois, démontre qu'elle est possible mais aussi nécessaire, en amont de toutes les décisions qui voudraient nous être imposées.
Pour les mois à venir notre association restera vigilante, cette vigilance s'impose compte tenu des structures administratives en cours de changement : nouvelle intercommunalité et extension de la région.

Suite à l'AG du mois d'octobre 2015, le conseil d'administration se compose de 8 membres dont 3 personnes de Noé et une de Mauzac.
Le bureau :
Président : Gérard MARQUIE
Vice-Président : Claude MARC
Trésorière : Annie BALDASSA
Secrétaire : David FIASCHI

AAPPMA
Amis Pêcheurs Longagiens,

L'AAPPMA de Longages vous souhaite une bonne et heureuse année halieutique 2016.
Nous gérons pour votre loisir, le milieu aquatique de La Louge du pont de Jésus au pont de Lignier, du lac de La Linde avec l'aide de monsieur Bellecour (propriétaire) et du lac de Sabatouse avec l'aide du conseil municipal.
Comme tous les ans :
- de fin février à fin avril, nous réalisons des lâchés de truites AEC au lac de La Linde.
- Nous organisons des journées d'animations découvertes gratuites pour les enfants de moins de 12 ans début mai à Sabatouse..
- Le 5 juin jour de la fête de la pêche, tous les lacs de Longages seront accessibles sans avoir acquitté les justifications prévues à la loi ci-dessous

Rappel - article de loi L436-1 du code de l'environnement :
Toute personne qui se livre à l 'exercice de la pêche doit justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique, avoir versé sa cotisation statutaire et s'être acquittée de la redevance visée à l'article L213-10-12.

Notre principale ressource financière est la cotisation statutaire des cartes de pêche (délivrées par Longages) qui est valable dans l'ensemble du departement et du sud de la France.
Veuillez trouver ci-dessous les points de vente :
La nouvelle épicerie de Longages - rue principale
La boulangerie Condemine en face de l'église 05 61 87 42 20
Vous pourrez vous y procurer les cartes de pêche délivrées par votre AAPPMA.
De plus vous pouvez vous adresser au bureau :
Yves Rumin - Président
09 61 20 42 74
Michel Commenge - Vice-Président
09 71 50 88 39
André Garcia - Trésorier
05 61 87 43 87

ASSOCIATION L.A.M.A. - Secteur de Longages
L'année 2015

L'association L.A.M.A œuvre bénévolement depuis 2007 pour les assistantes Maternelles agréées adhérentes et les enfants qu'elles accueillent.
Pour l'année 2015, l'équipe de 13 assistantes maternelles du secteur de Longages, accueillant pas moins de 35 enfants a reconduit toutes ses activités manuelles, ludiques, motricité, lecture, chants-danse, poterie, théâtre. Les goûters à thèmes pour le carnaval, la chandeleur, Pâques, Noël et les anniversaires. Les sorties à la Serre de Longages, à l'école maternelle pour les futurs écoliers et au lac de Lavernose avec M. MASSE pour une petite activité découverte de la pêche.
Les promenades, les jeux extérieurs, la cueillette d'œufs de Pâques et le pique nique de fin de saison.
De nouvelles sorties : A la ferme ''Le rucher des Ânes de Rieux'' avec petite promenade sur les ânes. La découverte de la pisciculture de Longages avec M. RUMIN de l'association Pêche. Sans oublier en juin, où tous les enfants accompagnés de leur assistante maternelle sont aller déjeuner au restaurant des lacs de Peyssies. Une vrai réussite !
Le 4 octobre a eu lieu la 6e édition de la Bourse aux jouets et tout article 0/18 ans.
En janvier 2016 aura lieu au grand goûter autour de la galette des rois avec les parents et partenaires, où la troupe ''Magiefabulouse'' présentera aux enfants un spectacle sons-lumières et mimes.
Des projets? Oui!... des idées plein la tête mais surtout tout ce qui peut plaire aux enfants !
Pour toutes ces activités, manifestation et sorties, l'association remercie :
Les adhérentes - la municipalité et tous ses employés - les parents - les partenaires associatifs - les bénévoles - Alexandra de la bibliothèque de Longages - les commerçants - Mathilde du RAM (Relais Assistantes Maternelles) M. MASSE, Bernard, Raymond - l'école maternelle et la crèche de Longages. Un grand merci pour tous les dons de matériel puériculture et pour activités manuelles, jeux, jouets etc. que nous recevons tout au long de l'année et qui profitent à tous les enfants de l'association.

CONTACT :
Carine : 06 65 23 30 42

**La vie associative,
un atout pour notre commune.
Accompagner les associations
dans leurs projets
est l'une des priorités
de notre municipalité.**

Le GAPE (Groupement Autonome de Parents d'Elèves) est l'unique association de parents d'élèves présente aux écoles de Longages. Elle est chargée de vous représenter, vous, parents d'enfants scolarisés à l'école maternelle et à l'école élémentaire. A ce titre, le GAPE participe aux conseils d'écoles (un par trimestre et par école) au cours desquels les parents élus contribuent aux différentes décisions (projet pédagogique, règlement intérieur, sécurité, hygiène…). En parallèle, l'association mène des actions afin de collecter des fonds reversés ensuite aux deux écoles. Ces recettes sont utilisées par l'équipe enseignante pour financer l'achat de matériel, de livres ou des sorties pédagogiques. Sur l'année scolaire écoulée, nous avons ainsi pu verser 3200 € aux écoles. Nous organisons également une commande groupée de fournitures scolaires, ce qui permet aux parents de bénéficier de prix très intéressants !
Voici les événements que nous prévoyons d'organiser pour l'année scolaire en cours :

- Samedi 6 février :
Concert pop rock variété au foyer du Rabé
- Dimanche 20 mars : Loto
- Dimanche 3 avril : Chasse aux œufs
- Vendredi 24 juin : Kermesse.

Ces actions sont possibles grâce à l'équipe de parents impliquée dans la vie de l'école.
Si vous aussi êtes intéressés et avez envie de participer aux projets du GAPE, rejoignez-nous !

CONTACT :
gape.longages@outlook.fr

La vie du Foyer

L'association Foyer du Rabé gère l'ALAE (l'accueil de loisirs associé à l'école) avec la municipalité, ainsi que le temps TAP (allègement des rythmes scolaire) sur les écoles élémentaire et maternelle de Longages depuis plus de 20 ans.

Mme Roméro directrice de L'ALAE élémentaire et maternelle travaille en collaboration avec les équipes enseignantes, la commission Enfance de la municipalité, son équipe et les employés techniques de la municipalité afin d'assurer un bon fonctionnement des différents moments de la journée des enfants selon un projet pédagogique et éducatif validé par la D.D.C.S. et la C.A.F.
Les parents d'élèves élus n'interviennent ni sur l'organisation des TAPS (allègement des rythmes scolaires) ni sur l'ALAE (accueil de loisirs associé à l'école); ils sont en lien avec les familles et les organisateurs.

A la pause méridienne une équipe dynamique et compétente accompagne vos enfants, elle se compose de 10 animatrices qualifiées (BAFA ou CAP petite enfance), et l'équipe de la mairie qui se compose de 14 personnes dont la majorité sont qualifiées (BAFA ou CAP petite enfance) l'équipe restauration composée de 3 personnes en préparation des repas et 3 personnes qui s'occupent de la plonge et du nettoyage des locaux de la cantine.

En moyenne 140 enfants maternelles mangent tous les midis.
Ils sont assis par classes et servis à table. L'équipe d'animation est là pour veiller au bon déroulement du temps du repas et pour s'assurer que tous les enfants mangent correctement et dans de bonnes conditions. Une fois le repas terminé ils sortent par classe avec les différentes animatrices, passent aux toilettes pour se diriger ensuite dans la cour où ils jouent avec tout le matériel qui leur est mis à disposition sous la surveillance des animatrices.
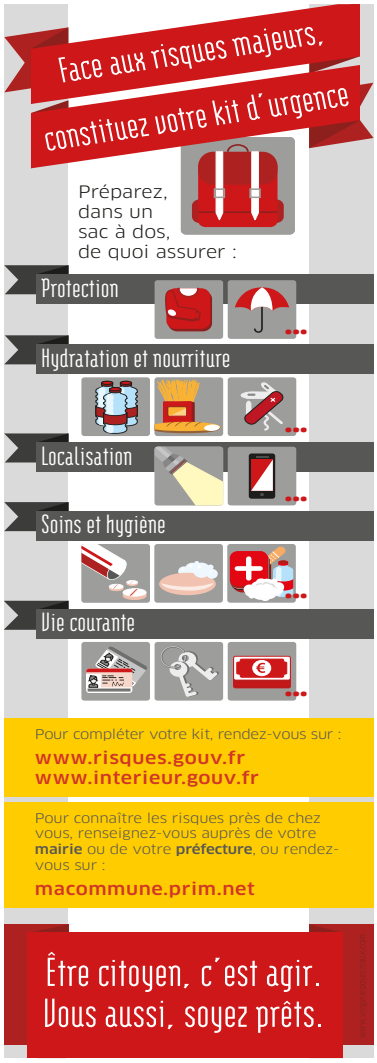
Notre capacité à comprendre un signal d'alerte et à adopter un comportement adéquat face à une situation majeure va essentiellement dépendre de notre information sur les risques auxquels nous pouvons être confrontés.
La Préfecture de la Haute-Garonne nous a invité à vous faire part des documents ci-contre, pour connaître les comportements à adopter dans des situations telles qu'une attaque terroriste (ci-dessous) ou du fait de risques technologiques ou naturels. (à droite)